



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 118 de l'ordre du jour

## **Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

### **Rapport de la Deuxième Commission**

*Rapporteur* : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

#### **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 6<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, les 9 octobre et 11 décembre 2014 (voir A/C.2/69/SR.6 et 38).
3. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 octobre, la Commission a examiné ses méthodes de travail au titre du point 118 de l'ordre du jour. À la même séance, le Président de la Commission a fait une déclaration liminaire. À la même séance également, les représentants de l'Union européenne, de la Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Islande, du Canada et de Singapour ont fait des déclarations (voir A/C.2/69/SR.6).

#### **II. Examen du projet de décision figurant dans le document A/C.2/69/L.68**

4. À sa 38<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (A/C.2/69/L.68), qui avait été déposé par son président à l'issue de consultations tenues avec le Bureau de la Commission.



5. À la même séance, la Commission a adopté son programme de travail pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figure dans le document A/C.2/69/L.68 et a recommandé à l'Assemblée générale de l'adopter (voir par. 6).

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-dixième session, qui se lit comme suit :

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
2. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Système financier international et développement;
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
  - d) Produits de base.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - f) Convention sur la diversité biologique;
  - g) Harmonie avec la nature;
  - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.
5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

6. Mondialisation et interdépendance :
  - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
  - b) Science et technique au service du développement;
  - c) Culture et développement durable;
  - d) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
7. Groupes de pays en situation particulière :
  - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
  - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
  - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
  - b) Participation des femmes au développement;
  - c) Mise en valeur des ressources humaines.
9. Activités opérationnelles de développement :
  - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
11. Vers des partenariats mondiaux.
12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

---